

La libéralisation du capital des pharmacies, ou comment "soigner le mal par le mal"

Compte Test - 2026-04-05 12:02:31 - Vu sur pharmacie.ma

Le malaise de la profession pharmaceutique ne cesse de s'amplifier. Le jeudi 9 avril 2026, les pharmaciens ont prévu de manifester leur colère devant le Conseil de la concurrence, dont certaines recommandations ont suscité une vive inquiétude au sein de la profession. Cette mobilisation traduit un profond ras-le-bol face à une situation économique devenue fragile et à un manque de visibilité quant à l'avenir du modèle officinal. S'il ne fait aujourd'hui aucun doute qu'une réforme structurelle est nécessaire pour améliorer les services rendus aux patients et moderniser la pratique officinale, il est tout aussi évident que le mode de rémunération actuel compromet la rentabilité de nombreuses pharmacies. Le système, principalement fondé sur la marge commerciale sur le médicament, montre ses limites dans un contexte marqué par la régulation des prix et l'érosion progressive des marges. Cette fragilité économique est aggravée par une augmentation rapide et insuffisamment régulée du nombre d'officines. Le nombre de pharmacies est passé d'environ 9 600 en 2017 à plus de 14 000 en 2025. Une telle progression, non accompagnée de mécanismes efficaces de régulation territoriale, accentue la pression concurrentielle et contribue à déséquilibrer le tissu officinal. Par ailleurs, certains manquements aux règles déontologiques nuisent à l'image de la profession et fragilisent la confiance du public, pourtant essentielle à la mission de santé publique du pharmacien. Dans plusieurs pays voisins, cette problématique a été anticipée par la mise en place d'un modèle économique plus diversifié, destiné à réduire la dépendance exclusive au prix du médicament. L'équilibre financier de l'officine repose désormais sur trois piliers complémentaires. La marge commerciale classique, dont la part tend à diminuer progressivement, les honoraires de dispensation, qui reconnaissent l'acte pharmaceutique, et les rémunérations liées aux missions de santé publique, notamment la prévention, l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou encore la vaccination. Parallèlement, le pharmacien a considérablement renforcé son expertise afin de consolider son rôle de professionnel de santé de premier recours. La digitalisation des officines s'accélère, permettant une meilleure gestion du parcours patient, une optimisation des stocks et une amélioration de la qualité du service rendu. De nombreuses pharmacies ont également engagé des démarches qualité visant à standardiser les bonnes pratiques et à garantir un niveau de prise en charge conforme aux exigences modernes du système de santé. Cependant, cette évolution ne peut aboutir sans une gouvernance professionnelle forte, capable d'assurer une régulation éthique et rigoureuse de la profession. Cette gouvernance, assurée par les instances ordinales, doit veiller au respect de la déontologie, défendre les intérêts des pharmaciens, promouvoir des pratiques de qualité et contribuer activement à l'élaboration des politiques de santé. Plus que jamais, l'avenir de la pharmacie passe par une réforme équilibrée qui reconnaisse pleinement la valeur du pharmacien en tant qu'acteur essentiel du système de santé. Certaines recommandations du Conseil de la concurrence peuvent paraître pertinentes, mais considérer que la libéralisation du capital des pharmacies constitue une solution favorable à la profession reste difficilement défendable. L'ouverture du capital ne sauvera pas les pharmaciens et fait courir le risque de voir des actionnaires à la tête des pharmacies, dont les priorités pourraient s'éloigner des impératifs de santé publique. Pour reprendre un langage propre aux pharmaciens, la libéralisation du capital revient à soigner le mal par le mal, mais à des doses résolument allopathiques...